

MOINS DE 26 ANS

EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES PUBLIQUES AUX JEUNES

État : jeunes.gouv.fr
boussole.jeunes.gouv.fr
Région : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr
Département : landes.fr/pack-jeunes
Sécurité sociale : secu-jeunes.fr

Le service accompagnement social et les conseillers de la Caf des Landes

- ✓ informent et conseillent les allocataires sur leurs droits et démarches (Caf et autres services publics)
- ✓ accompagnent les allocataires pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins



Mise à jour : août 2024

Conception : service Communication Caf des Landes

Impression : Cnam des Hautes-Pyrénées



LES AIDES DE MA CAF



NOS AIDES POUR MIEUX GÉRER VOTRE QUOTIDIEN

Vous avez une activité salariée ou exercez une activité professionnelle indépendante et vos ressources sont modestes : renseignez-vous sur la Prime d'activité (PPA).

1. Simulez votre droit à la Prime d'activité
2. Si le simulateur vous indique un droit Caf, faites votre demande de prime d'activité en ligne.

Pour ces démarches : rendez-vous sur caf.fr, rubrique [Aides et démarches/Mes démarches](#)



Nos offres de service Jeunes sur caf.fr



Pour éviter des remboursements et/ou des pénalités, informez-nous de tous vos changements familiaux, scolaires ou professionnels (déménagement, arrêt des études, prise d'un travail, vie en couple, etc.).



NOS AIDES POUR VOTRE ACCÈS À LA FORMATION D'ANIMATEUR

La bourse nationale pour la formation BAFA

Conditions

- être inscrit sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et avoir déjà suivi le stage de base & le stage pratique,
- être inscrit pour le stage d'approfondissement ou de qualification

Quel montant ? Participation aux frais de formation versée sans condition de ressources à hauteur de 200€

La bourse locale pour la formation BAFA

Pour qui ? Allocataire de la Caf des Landes avec un quotient familial inférieur ou égal à 1200 € dans le cadre d'une formation BAFA intervenant en dehors d'une activité professionnelle

Quel montant ? 300€ max. pour le stage de base et 300€ max. pour le stage d'approfondissement et/ou de qualification (frais de formation)

Conditions et imprimés de demandes disponibles sur caf.fr, rubrique [Vie personnelle/Je suis un jeune/Le Bafa](#)

NOS AIDES POUR VOTRE LOGEMENT

Vous avez des ressources faibles à modestes et souhaitez prendre un logement : renseignez-vous sur votre droit à une aide au logement.

1. Simulez votre droit à une aide au logement
2. Si le simulateur vous indique un droit Caf, demandez en ligne votre aide au logement.

Préservez vos droits Caf : faites votre demande d'aide au logement dès votre entrée dans les lieux. Si vous n'arrivez plus à payer votre loyer, informez-nous sans tarder.

Vous vous installez dans un logement pour la 1ère fois ? Sollicitez notre aide à l'installation des jeunes landais dans un premier logement.

- Pour qui ? Les moins de 26 ans louant un 1er logement dans les Landes ou devenant étudiant(e) dans un autre département, et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 794€.
- Quel montant ? 1000 € max. versé directement au magasin dont 500€ sous forme de subvention et le complément sous forme de prêt à 0%
- Pour acheter quoi ? Des équipements de première nécessité (appareil cuisson, réfrigérateur, lit, table, linge de maison, vaisselle, etc.)

Toutes les informations et conditions sont disponibles sur caf.fr, rubrique [Ma Caf/Vie personnelle/Je suis un jeune](#).

